

Questionnaire pour l'employeur: Réadaptation professionnelle/Rente



Personne assurée

Nom	Prénoms
Porchet	Karolane Audrey
Date de naissance	Numéro d'assuré
08.04.1988	756.9468.1202.15
jj, mm, aaaa	13 chiffres

1. Entreprise

Nom de l'entreprise	
Promerka SA	
Numéro postal, lieu	Rue, numéro
1032 Romanel-sur-Lausanne	Chemin du cousson 23
En cas d'éventuelles questions, qui peut nous renseigner ?	
Prénom, nom	
Gabriel Gagnère	
Numéro de téléphone	E-Mail
0216337919	gabriel.gagnere@promerka.com
A quelle caisse de compensation êtes-vous affilié ?	
Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS	

2. Données sur le contrat de travail

2.1 Durée des rapports de travail

Début et éventuelle fin des rapports de travail

Début	Fin
01.04.2011	30.11.2017

Le contrat de travail est
☒ résilié ☐ en vigueur

Par qui le contrat de travail a-t-il été résilié ?

Pour quels motifs ?

Prière de joindre la lettre de congé.

Dernier jour de travail effectif

2.2 Activité

Activité exercée avant l'atteinte à la santé

Office Manager

Jusqu'à quand ?

30.11.2017

jj, mm, aaaa

Activité exercée après l'atteinte à la santé

Depuis quand ?

jj, mm, aaaa

2.3 Temps de travail

Horaire de travail normal dans votre entreprise

Nbre d'heures par jour

8.5

Nbre d'heures par semaine

42.5

Horaire de travail de la personne assurée avant l'atteinte à la santé

Nbre d'heures par jour

8.5

Nbre d'heures par semaine

42.5

depuis

01.08.2015

jj, mm, aaaa

Horaire de travail de la personne assurée après l'atteinte à la santé

Nbre d'heures par jour

Nbre d'heures par semaine

depuis

jj, mm, aaaa

3. Description de l'activité individuelle

Dans ce questionnaire, vous nous donnez des informations importantes – importantes pour la personne concernée mais également pour les collaborateurs/-trices du Service médical régional (SMR), la réadaptation professionnelle et le conseil à la clientèle. Grâce à ces informations, nous pouvons traiter de manière fondée la situation individuelle.

Dans les questions ci-dessous, vous êtes prié d'indiquer les responsabilités principales. Précisez de la manière la plus exacte possible les exigences ou les charges.

Quelles tâches font/faisaient partie de l'activité ?

A quelle fréquence par jour ces tâches doivent- elles être effectuées ? (supposition 8 h/jour)

1–5% ou jusqu'à
env. ca. ½ h

6–33% ou ½ jusqu'à
env. ca. 3 h

34–66% ou 3
jusqu'à 5¼ h

Commerce	☐ rarement	☐ parfois	☒ souvent
Administration	☐ rarement	☒ parfois	☐ souvent
	☐ rarement	☐ parfois	☐ souvent
	☐ rarement	☐ parfois	☐ souvent
	☐ rarement	☐ parfois	☐ souvent
	☐ rarement	☐ parfois	☐ souvent

A quelles exigences/charges physiques et intellectuelles est/était confrontée la personne assurée ?

A quelle fréquence par jour ces tâches doivent- elles être effectuées? (supposition 8 h/jour)

Physiques

1–5% ou jusqu'à
env. ca. ½ h

6–33% ou ½ jusqu'à
env. ca. 3 h

34–66% ou 3
jusqu'à 5¼ h

être assis	☐ rarement	☐ parfois	☒ souvent
marcher	☐ rarement	☒ parfois	☐ souvent
rester debout	☒ rarement	☐ parfois	☐ souvent
soulever ou porter (léger: 0–10 kg)	☐ rarement	☒ parfois	☐ souvent
soulever ou porter (moyen: 10–25 kg)	☐ rarement	☒ parfois	☐ souvent
soulever ou porter (lourd: plus de 25 kg)	☐ rarement	☒ parfois	☐ souvent
autres	☐ rarement	☐ parfois	☐ souvent

Intellectuelles

Les exigences/charges journalières sont

concentration/attention	☒ grandes	☐ moyennes	☐ faibles
endurance	☐ grandes	☐ moyennes	☐ faibles
soin	☐ grandes	☐ moyennes	☐ faibles
faculté d'interprétation	☐ grandes	☐ moyennes	☐ faibles
autres	☐ grandes	☐ moyennes	☐ faibles

Autres exigences ou charges:

Prière de nous indiquer ici d'autres informations spécifiques qui pourront nous donner une image réaliste de l'activité de votre collaborateur, respectivement de votre collaboratrice.

Maximum de 1200 caractères

A votre avis, quel travail pourrait faire votre collaborateur, resp. votre collaboratrice ?

Maximum de 1200 caractères

4. Possibilités de placement

Nous aimerions que la personne assurée recouvre sa capacité de gain. Nous voulons la réadapter à la vie active le plus loin possible. Nous vous prions dès lors de nous renseigner sur ce qui suit :

La personne assurée peut-elle être placée dans votre entreprise ou ailleurs ?

☐ oui ☐ non

Des possibilités de placement à l'interne ont-elles déjà été examinées ?

☐ oui ☐ non

Etes-vous intéressé à ce sujet par une aide de la part des spécialistes de l'assurance-invalidité ?

☐ oui ☐ non

5. Salaire

5.1 Salaire actuel

Salaire AVS actuel de la personne assurée (sans les frais ni le logement)

Salaire annuel depuis

en CHF jj, mm, aaaa

Salaire mensuel depuis

en CHF jj, mm, aaaa

Salaire horaire

Salaire horaire/base	Indemnités vacances	Indemnités jours fériés	13e/ gratification	Salaire horaire total	depuis
en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	mm, aaaa

Les frais et le logement sont-ils payés en plus ?

☐ oui ☒ non

5.2 Rendement

Le salaire versé correspond-il au rendement ?

☒ oui ☐ non

Dans la négative, quel salaire correspondrait au rendement ?

Salaire depuis

en CHF mm, aaaa

Au cas où le salaire dépasse le travail fourni, nous vous prions de nous indiquer séparément la justification détaillée sur le genre et l'étendue de la diminution de rendement en précisant les dates depuis quand le rendement est diminué.

Vous trouvez une explication sur le salaire social et le salaire au rendement au chapitre 8 "Informations importantes".

Part de salaire

correspondant	Part de salaire social
au rendement	
	en CHF
en CHF	

Remarques

Combien gagnerait aujourd'hui la personne assurée sans atteinte à la santé dans son ancienne activité ?

Année	Mois	Heure
61930.20	5160.85	28.90
en CHF	en CHF	en CHF

5.3 Salaires versés durant les 3 dernières années

Revenus AVS des 3 dernières années ou des périodes demandées

Sans les indemnités de remplacement comme par ex. les indemnités versées par une assurance, etc.

Année	2015	2016	2017
Janvier	8717.30	4764.00	4764.00
Février	810.75	4764.00	4764.00
Mars	4499.35	4764.00	4764.00
Avril	4499.35	4764.00	4764.00
Mai	4499.35	4764.00	4764.00
Juin	4499.35	4764.00	4764.00
Juillet	4499.35	4764.00	4764.00
Août	4499.35	4764.00	4764.00
Septembre	4764.00	4764.00	4764.00
Octobre	4499.35	4764.00	4764.00
Novembre	4764.00	4764.00	4764.00
Décembre	4764.00	4764.00	
13ème salaire		4803.85	4365.35
Gratification	200.00	500.00	
Salaire annuel	55515.50	62471.85	56769.35
Heures de travail/année			

6. Prestations en remplacement du salaire

6.1 Prestations

Quelles sont les prestations dont la collaboratrice/le collaborateur bénéficie-t-elle/-il déjà ?

- ☐ Maintien du salaire
- ☐ IJ maladie
- ☐ IJ accident

6.2 Indemnité journalière accident ou maladie

Quelle assurance verse l'indemnité journalière en cas d'accident ou de maladie ?

Nom et adresse de l'assureur

6.3 Avances

Des avances sont-elles versées ?

- ☐ oui ☒ non

Si oui, par qui? Nom et adresse (employeur, caisse de pension, etc)

Vous trouvez des informations importantes sur la compensation au chapitre 8 "Informations importantes"

6.4 Institution de prévoyance

Auprès de quelle institution de prévoyance du 2e pilier de votre entreprise est, respectivement était, affiliée la personne assurée lors de la survenance de l'incapacité de travail

Nom et adresse de l'institution de prévoyance

Caisse de Pension PRO TELLCO - William Fraise - Lausanne

7. Absences

7.1 Absences maladie ou/et accident

Tenez-vous une liste des absences? Si c'est le cas, vous n'avez pas besoin de remplir la table ci-dessous. Joignez simplement les listes au questionnaire.

Absences maladie ou/et accident

Indiquez les absences avec M = maladie/A = accident

M/A	année	du	au	Incapacité de travail en %

7.2 Signature

Date

Timbre et signature

Observations

8. Informations importantes

Salaire au rendement/Salaire social

Des personnes avec des limitations dues à leur atteinte à la santé ne sont pas nécessairement à même de fournir une prestation correspondant aux heures et au travail exigés. Dans ce cas, l'entreprise peut convenir avec la personne concernée d'un salaire au rendement. Dans la pratique, cela peut se présenter par exemple ainsi: le travailleur est présent toute la journée, travaille durant ce temps mais ne fournit que la moitié de la prestation. Le contrat est pour cette raison adapté sur la base d'un salaire au rendement. Cela signifie que c'est la prestation qui est rémunérée, pas le temps de présence.

A l'inverse, une entreprise peut, par responsabilité sociale, fixer un salaire qui est plus élevé que la prestation fournie. Dans ce cas, on parle d'un salaire avec composante sociale.

L'assurance-invalidité aimerait traiter la personne assurée correctement. Nous avons dès lors besoin d'informations de la part de l'employeur: le salaire convenu correspond-il à la prestation fournie ? Et le salaire comprend-il une composante sociale? De quelle importance ?

Indemnité journalière

Dans certaines situations, l'AI prend en charge des mesures de réadaptation d'ordre médical ou professionnel. Pendant la durée de ces mesures, la personne assurée touche en principe une indemnité journalière. Si durant cette période, l'employeur verse un salaire, il reçoit l'indemnité journalière.

Rente d'invalidité

La personne assurée ne touche une rente que lorsqu'une réadaptation suffisante n'est pas possible.

Avances/Compensation

L'AI détermine très soigneusement le degré d'invalidité, les mesures d'instruction peuvent ainsi parfois durer un certain temps. Cela peut amener au paiement de rentes rétroactives. Si durant cette période, l'employeur ou son institution de prévoyance verse une avance, cette avance peut être directement compensée avec le versement des rentes rétroactives.

Nous vous rendons attentif au fait que vous devez adresser une demande de compensation écrite à la caisse de compensation avant le premier versement de la rente.

Nous vous prions d'adresser le formulaire de compensation avec des paiements rétroactifs de l'AVS/AI. Vous trouvez ce formulaire sur le site internet de votre office AI. Vous pouvez aussi l'obtenir chez nous.

9. Organe compétent pour recevoir le questionnaire

Le questionnaire est à renvoyer à l'office AI du canton de domicile de la personne assurée.

Office de l'assurance-invalidité pour le canton de
Vaud
Avenue Général Guisan 8
1800 Vevey